



ENSEMBLE

POUR UNE RÉUNION SOCIALE ET SOLIDAIRE

LA LETTRE MENSUELLE DE LA
CHAMBRE RÉGIONALE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE DE LA RÉUNION

SEMAINE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Chaque année, le ministère du Développement durable invite les entreprises, les associations, les services publics, les collectivités et les établissements scolaires à promouvoir, du 1er au 7 avril, les principes du développement durable.

Le thème de cette année 2011 sera: « Changeons nos comportements ».

Pour faire connaître votre projet, vous devez remplir le formulaire d'inscription avant le 31 mars 2011 sur le site consacré à l'évènement:

<http://www.semainedudeveloppementdurable.gouv.fr>

**MERCI DE FAIRE VIVRE
CETTE LETTRE ET DE
NOUS PROPOSER DES
ARTICLES**



02.62.21.50.60

LA SIGNATURE OFFICIELLE DU CONTRAT D'OBJECTIFS 2011-2012 SUR L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Roselyne Bachelot, Ministre des Solidarités et de la Cohésion sociale, durant son séjour officiel à la Réunion les vendredi 28 et samedi 29 janvier 2011, en présence du préfet M. Michel LALANDE, et de la Vice Présidente du Conseil Régional Mme Valérie BENAARD, ont rencontré la CRES et certains acteurs de l'économie sociale et solidaire à l'occasion de la signature du premier contrat d'objectifs entre l'Etat, la Région et la CRES.



Signature du contrat d'objectifs : Mme Roselyne BACHELOT, Ministre des solidarités et de la Cohésion sociale, M. Théodore HOARAU, Président de la CRES et Valérie BENAARD vice présidente du Conseil Régional.

siège de la CRES.

Dans un contexte de fragilisation du tissu économique l'Etat, la Région et la CRES conjuguent leurs efforts pour soutenir la structuration et le développement de l'ESS.

La poursuite de cette dynamique de structuration passe nécessairement la définition d'objectifs communs pour permettre au secteur de l'Économie sociale et solidaire de jouer pleinement son rôle dans l'environnement économique et social du territoire/

Selon Monsieur Théodore HOARAU, président de la CRES l'Économie sociale et solidaire est une réalité de terrain et a bien résisté à la crise économique ces dernières années dans notre île. En effet, à la Réunion ce secteur occupe une place prépondérante puisqu'elle fait état de 1608 établissements employeurs dont 130 coopératives, 43 mutuelles, 1398 associations employeuses et 37 fondations regroupant près de 10% de l'emploi salariés à la Réunion.



L'Etat, la Région et la CRES veulent offrir donc un cadre d'accompagnement qui comprend à la fois un volet économique et une approche solidaire. Concrètement ce contrat se donne plusieurs objectifs :

-Assurer le développement économique autour de projets reconnus comme appartenant à l'économie sociale et solidaire, comme des chantiers d'insertion dans des zones de faible activité économique;

-Renforcer les partenariats entre initiatives publiques locales et initiatives privées dans le cadre du développement de sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC);

-Professionnaliser les acteurs de l'Économie sociale et solidaire, en particulier dans le développement des structures associatives employeuses;

-Développer les partenariats entre entreprises employeuses pour sécuriser les parcours des salariés ;

- Veiller aux retombées économiques et à l'impact

social des initiatives soutenues.

Un cadre unique pour des axes stratégiques structurants :

L'un des axes de ce contrat d'objectif est la structuration en direction des acteurs et partenaires de l'ESS. En effet, ces derniers sont demandeurs d'une lisibilité de l'ensemble des financements possibles tel que les appels à projet nationaux, finances solidaire. A ce titre, il est prévu d'organiser des rencontres professionnelles sur ces thèmes.

L'autre axe est celui du développement du secteur qui cible la création et la consolidation, la reprise et la transmission des entreprises de l'ESS. Cet axe est décliné par l'accompagnement des porteurs de projet, et des entreprises existantes afin d'être plus performantes.

Des initiatives en cohérence avec le contrat d'objectifs.

Madame Roselyne Bachelot a pu également rencontrer lors de sa visite des futurs porteurs de projet coopératif dont Monsieur Vincent Clotagatide, ancien de l'Arast, qui est l'un des trois porteurs du projet "Scic-pôle enfance".

Initiée par Nadège Domenech et Jacqueline Fatol cette coopérative émane de la fusion de deux associations Saint-Pauloises, "A votre service" et "Vue-Belle zordi", qui emploient déjà 28 salariés. La Scic (société coopérative d'intérêt collectif) Cette société, en cours de création, a pour objet de reprendre la crèche et les quatre micro-crèches qui fonctionnent déjà, et de développer des haltes-garderies pour accueillir les enfants de plus de 3 ans.

« Nadège Domenech précise : "Nous souhaitons créer une cuisine dédiée à la petite enfance, avec un maximum de produits issus de l'agriculture raisonnée". La Mairie de Saint-Paul et la Caisse d'allocations familiales participent aux investissements. Quant aux parents, ils devront payer pour la garde de leurs enfants, avec une aide financière de la Caf, proportionnelle aux revenus ».

social des initiatives soutenues.

Un cadre unique pour des axes stratégiques structurants :

L'un des axes de ce contrat d'objectif est la structuration en direction des acteurs et partenaires de l'ESS. En effet, ces derniers sont demandeurs d'une lisibilité de l'ensemble des financements possibles tel que les appels à projet nationaux, finances solidaire. A ce titre, il est prévu d'organiser des rencontres professionnelles sur ces thèmes.

L'autre axe est celui du développement du secteur qui cible la création et la consolidation, la reprise et la transmission des entreprises de l'ESS. Cet axe est décliné par l'accompagnement des porteurs de projet, et des entreprises existantes afin d'être plus performantes.

Des initiatives en cohérence avec le contrat d'objectifs.

Madame Roselyne Bachelot a pu également rencontrer lors de sa visite des futurs porteurs de projet coopératif dont Monsieur Vincent Clotagatide, ancien de l'Arast, qui est l'un des trois porteurs du projet "Scic-pôle enfance".

Initiée par Nadège Domenech et Jacqueline Fatol cette coopérative émane de la fusion de deux associations Saint-Pauloises, "A votre service" et "Vue-Belle zordi", qui emploient déjà 28 salariés. La Scic (société coopérative d'intérêt collectif) Cette société, en cours de création, a pour objet de reprendre la crèche et les quatre micro-crèches qui fonctionnent déjà, et de développer des haltes-garderies pour accueillir les enfants de plus de 3 ans.

« Nadège Domenech précise : "Nous souhaitons créer une cuisine dédiée à la petite enfance, avec un maximum de produits issus de l'agriculture raisonnée". La Mairie de Saint-Paul et la Caisse d'allocations familiales participent aux investissements. Quant aux parents, ils devront payer pour la garde de leurs enfants, avec une aide financière de la Caf, proportionnelle aux revenus ».

Initiée par Nadège Domenech et Jacqueline Fatol cette coopérative émane de la fusion de deux associations Saint-Pauloises, "A votre service" et "Vue-Belle zordi", qui emploient déjà 28 salariés. La Scic (société coopérative d'intérêt collectif) Cette société, en cours de création, a pour objet de reprendre la crèche et les quatre micro-crèches qui fonctionnent déjà, et de développer des haltes-garderies pour accueillir les enfants de plus de 3 ans.

« Nadège Domenech précise : "Nous souhaitons créer une cuisine dédiée à la petite enfance, avec un maximum de produits issus de l'agriculture raisonnée". La Mairie de Saint-Paul et la Caisse d'allocations familiales participent aux investissements. Quant aux parents, ils devront payer pour la garde de leurs enfants, avec une aide financière de la Caf, proportionnelle aux revenus ».



De gauche à droite : M. Michel LALANDE, Préfet de la Réunion, Mme Nadège DOMENECH porteur de projet SCIC Pôle enfance, Patricia PILORGET conseillère Régionale déléguée à l'artisanat et à l'industrie, Mme Roselyne BACHELOT, Ministre des Solidarités et de la Cohésion sociale, M. Vincent CLOTAGATIDE porteur de projet « SCIC pôle enfance », Valérie BENAARD Vice présidente du Conseil Régional, M. Théodore HOARAU, Président de la CRES.

La CRES suit de prêt ce projet innovant car il fait actuellement l'objet d'un accompagnement dans le cadre de son parcours de création en partenariat avec la CCIR et l'URSCOP. Une rencontre a également eu lieu avec les représentants d'une SCOP locale, M. Jean Hugues GRONDIN et Mme Gisèle HAN SZE CHUEN de la SCOPAD qui ont apporté leurs témoignages sur la genèse de leur projet et leur parcours de création. Cette SCOP a été créée en Août 2010 dans le domaine des Services à la Personne et poursuit le développement de ses activités sur le territoire.

La CRES suit de prêt ce projet innovant car il fait actuellement l'objet d'un accompagnement dans le cadre de son parcours de création en partenariat avec la CCIR et l'URSCOP. Une rencontre a également eu lieu avec les représentants d'une SCOP locale, M. Jean Hugues GRONDIN et Mme Gisèle HAN SZE CHUEN de la SCOPAD qui ont apporté leurs témoignages sur la genèse de leur projet et leur parcours de création. Cette SCOP a été créée en Août 2010 dans le domaine des Services à la Personne et poursuit le développement de ses activités sur le territoire.

La CRES suit de prêt ce projet innovant car il fait actuellement l'objet d'un accompagnement dans le cadre de son parcours de création en partenariat avec la CCIR et l'URSCOP. Une rencontre a également eu lieu avec les représentants d'une SCOP locale, M. Jean Hugues GRONDIN et Mme Gisèle HAN SZE CHUEN de la SCOPAD qui ont apporté leurs témoignages sur la genèse de leur projet et leur parcours de création. Cette SCOP a été créée en Août 2010 dans le domaine des Services à la Personne et poursuit le développement de ses activités sur le territoire.

La CRES suit de prêt ce projet innovant car il fait actuellement l'objet d'un accompagnement dans le cadre de son parcours de création en partenariat avec la CCIR et l'URSCOP. Une rencontre a également eu lieu avec les représentants d'une SCOP locale, M. Jean Hugues GRONDIN et Mme Gisèle HAN SZE CHUEN de la SCOPAD qui ont apporté leurs témoignages sur la genèse de leur projet et leur parcours de création. Cette SCOP a été créée en Août 2010 dans le domaine des Services à la Personne et poursuit le développement de ses activités sur le territoire.

La CRES suit de prêt ce projet innovant car il fait actuellement l'objet d'un accompagnement dans le cadre de son parcours de création en partenariat avec la CCIR et l'URSCOP. Une rencontre a également eu lieu avec les représentants d'une SCOP locale, M. Jean Hugues GRONDIN et Mme Gisèle HAN SZE CHUEN de la SCOPAD qui ont apporté leurs témoignages sur la genèse de leur projet et leur parcours de création. Cette SCOP a été créée en Août 2010 dans le domaine des Services à la Personne et poursuit le développement de ses activités sur le territoire.

La CRES suit de prêt ce projet innovant car il fait actuellement l'objet d'un accompagnement dans le cadre de son parcours de création en partenariat avec la CCIR et l'URSCOP. Une rencontre a également eu lieu avec les représentants d'une SCOP locale, M. Jean Hugues GRONDIN et Mme Gisèle HAN SZE CHUEN de la SCOPAD qui ont apporté leurs témoignages sur la genèse de leur projet et leur parcours de création. Cette SCOP a été créée en Août 2010 dans le domaine des Services à la Personne et poursuit le développement de ses activités sur le territoire.

La CRES suit de prêt ce projet innovant car il fait actuellement l'objet d'un accompagnement dans le cadre de son parcours de création en partenariat avec la CCIR et l'URSCOP. Une rencontre a également eu lieu avec les représentants d'une SCOP locale, M. Jean Hugues GRONDIN et Mme Gisèle HAN SZE CHUEN de la SCOPAD qui ont apporté leurs témoignages sur la genèse de leur projet et leur parcours de création. Cette SCOP a été créée en Août 2010 dans le domaine des Services à la Personne et poursuit le développement de ses activités sur le territoire.

La CRES suit de prêt ce projet innovant car il fait actuellement l'objet d'un accompagnement dans le cadre de son parcours de création en partenariat avec la CCIR et l'URSCOP. Une rencontre a également eu lieu avec les représentants d'une SCOP locale, M. Jean Hugues GRONDIN et Mme Gisèle HAN SZE CHUEN de la SCOPAD qui ont apporté leurs témoignages sur la genèse de leur projet et leur parcours de création. Cette SCOP a été créée en Août 2010 dans le domaine des Services à la Personne et poursuit le développement de ses activités sur le territoire.

La CRES suit de prêt ce projet innovant car il fait actuellement l'objet d'un accompagnement dans le cadre de son parcours de création en partenariat avec la CCIR et l'URSCOP. Une rencontre a également eu lieu avec les représentants d'une SCOP locale, M. Jean Hugues GRONDIN et Mme Gisèle HAN SZE CHUEN de la SCOPAD qui ont apporté leurs témoignages sur la genèse de leur projet et leur parcours de création. Cette SCOP a été créée en Août 2010 dans le domaine des Services à la Personne et poursuit le développement de ses activités sur le territoire.

Pour plus d'information Contacter : La CRES
14 Boulevard Doret BP 340 97467 Saint Denis cedex
Tél: 0262 21 50 60

Les conditions d'utilisations de la mention « agriculture raisonnée » précisées par décret

La reconnaissance de la démarche de qualité « agriculture raisonnée » engagée depuis 2002 est encadrée par un dispositif réglementaire désormais complété avec le décret fixant les conditions d'utilisation du qualificatif « agriculture raisonnée », paru au Journal officiel le 28 mars 2004. Ce texte précise que seules les exploitations qualifiées par les organismes certificateurs agréés pourront faire figurer la mention « issu d'exploitations qualifiées au titre de l'agriculture raisonnée » sur les produits. Les conditions d'utilisation de cette mention prévues par le décret sont destinées à éviter les confusions avec les signes officiels de qualité et d'origine des produits, et à garantir la traçabilité des produits à tous les stades de commercialisation. Les premiers organismes certificateurs ont également été agréés pour une durée de 4 ans par arrêtés des ministres en charge de l'agriculture et de la consommation, parus au Journal officiel le 28 mars. Lors de l'installation le 4 mars 2003 de la Commission Nationale de l'Agriculture Raisonnée et de la qualification des exploitations (CNAR), Hervé Gaymard s'était engagé à faire coïncider la parution de ce décret avec les premières qualifications d'exploitations. Ce décret s'inscrit dans le cadre des travaux du Conseil supérieur d'orientation et de coordination de l'économie agricole et alimentaire (CSO). Ces travaux ont débouché au préalable sur la parution en avril 2002 du décret fixant les modalités de qualification des exploitations et l'arrêté relatif au référentiel de l'agriculture raisonnée. Les exigences nationales de ce référentiel s'articulent autour d'une dizaine de critères (identification des animaux, traçabilité et bonnes pratiques). Ce référentiel comporte aussi un volet territorial pour une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux locaux (Sources: <http://agriculture.gouv.fr>)



LE COIN DU NET
EN S@VOIR +

<http://www.caissedesdepots.fr>

La Caisse des dépôts et de consignation est chargée de la protection de l'épargne populaire, du financement du logement social et de la gestion d'organismes de retraite. Elle contribue également au développement économique local et national, particulièrement dans les domaines de l'emploi, de la politique de la ville, de la lutte contre l'exclusion bancaire et financière, de la création d'entreprise et du développement durable.

<http://www.fondationdefrance.org>

La fondation de France reconduit un appel à projets intitulés « initiatives solidaire, territoires, et emplois ». Il vise à soutenir des initiatives collectives qui contribuent à diminuer les inégalités sociales et territoriales en inventant de nouvelles réponses associant social, économique et création d'emplois. Peuvent être concernés des projets développant des activités et des services complémentaires à la fois marchands et non marchand. Des services, activités ou production accessibles notamment à des personnes fragilisées. Dates de limites des candidatures : 25 mars 2011 9 septembre 2011

CHAMBRE RÉGIONALE
DE
L'ÉCONOMIE
SOCIALE
DE
LA RÉUNION

PUBLICATION
FÉVRIER 2011

C/O MAISON DE
L'ÉCONOMIE
SOCIALE
14, BOULEVARD
DORÉ
BP 340
97467 SAINT-
DENIS CEDEX

Avec la participation de :



Cette lettre d'information est cofinancée par l'Union Européenne. L'Europe s'engage à la Réunion avec le Fonds Social Européen.

LA SICATR, PREMIERE COOPERATIVE DE FRUITS ET LEGUMES

La SCIA TR : Une coopérative agricole génératrice d'emplois



Selon les dernières sources INSEE (CLAP 2008-traitement : observatoire National de l'ESS/ CRES Réunion) les coopératives affichent un taux de croissance significatives depuis ces 5 dernières années. En 2008, elle représente plus de 1634 emplois à la Réunion. Elles sont particulièrement actives dans le secteur agricole. C'est le cas notamment au sein de la filière fruits et légumes représentée par la SICATR. Avec 23 adhérents en 1999, 212 en 2010 : en dix ans, la SICATR Réunionnaise (SICATR) est devenue l'Organisation de Producteurs la plus importante de la Réunion. Organisation reconnue par le Ministère de l'Agriculture, la SICATR est également numéro 1 en termes de production avec un volume de près de 9000 tonnes en 2009.

La coopérative propose un éventail de 52 produits, frais ou transformés, vendus sur 68 points de vente répartis dans toute l'île.

Avec 771 emplois directs, 212 producteurs, et un partenariat solide avec les opérateurs locaux, la coopérative est un pilier du développement endogène dans la filière fruits et légumes.

L'Europe, un partenaire indispensable

Le soutien de l'Europe, via le FEADER et FEAGA, est un outil indispensable pour la filière fruits et légumes. Depuis plus de 10 ans, c'est grâce à ce soutien à l'encadrement technique et aux producteurs que la filière s'est consolidée.

La largeur de la gamme des produits demande une attention particulière à l'encadrement qui définit et accompagne constamment les changements de la stratégie de production.

L'Europe (POSEIDOM) soutient directement les producteurs, qui comptent sur cet appui pour la pérennisation de leur production, en particulier les petites exploitations.

Une filière structurée et adaptée aux spécificités locales



La SICATR fonctionne comme toutes les formes de coopérative agricole : elle achète aux producteurs agricoles (fruits et légumes) et les revend ensuite à des distributeurs. En commercialisant la production locale auprès d'opérateurs contractualisés, la

coopérative est devenue le partenaire majeur de la filière organisée (Grandes et moyennes surfaces, transformation, et magasins spécialisés). Chaque producteur possède un contrat de livraison et se voit offrir un suivi pour son planning d'approvisionnement.

Aujourd'hui la coopérative a dans son effectif une équipe de 12 salariés qui organise l'encadrement technique. Parmi les salariés, un groupe de techniciens est chargé de mettre en œuvre les orientations de production sur le terrain

Pour le Fondateur de l'organisation, Joël Grondin, qui est aujourd'hui le directeur, la SICATR est une coopérative réaliste et consciente des spécificités locales, car elle respecte les petites exploitations, modernise les pratiques en tenant compte des mentalités des producteurs.

Une coopérative soucieuse des attentes des consommateurs

La première devise de cette coopérative est avant tout de conserver l'ensemble de ses productions, afin de proposer une gamme complète de produits aux consommateurs. La mise en place d'une politique de qualité à travers l'agriculture raisonnée est un point essentiel de la logique de développement de la SICATR, car elle est une base pour offrir une meilleure lisibilité aux consommateurs. 112 producteurs sont déjà certifiés.

La coopérative souhaite créer une marque: Terre Réunionnaise sur l'ensemble des magasins livrés. C'est un gage de garantie pour le consommateur de la qualité des fruits et légumes. Elle pourra à terme proposer des produits totalement certifiés en agriculture raisonnée.

Selon Monsieur Joël GRONDIN, « le marché du secteur agro-alimentaire peut être très vite saturé notamment au niveau de la livraison des grandes surfaces. Dans un souci constant d'évolution, la stratégie de la SICATR à moyen terme serait de créer des partenariats avec d'autres acteurs, notamment les collectivités territoriales ou les restaurateurs et es hôpitaux ».

De plus l'augmentation du volume de produits destinés à la transformation, lui permettra d'envisager d'autres opportunités de commercialisation.



De gauche à droite: M. Joël GRONDIN, Directeur de la SICATR et M. Vincent SORRES, Président de la coopérative et producteur

La lutte contre l'importation est le cheval de bataille de cette coopérative qui est confrontée à la concurrence rude des importations des pays émergents en voie de développement (Chine, Inde, Chili, Afrique du Sud, etc.), dont les prix et les coûts de main d'œuvre sont peu élevés.

Malgré tout, les producteurs ne baissent pas les bras et ont l'ambition de relever le défi de l'autosuffisance, sur la production d'oignons et d'agrumes notamment.

Pour augmenter en qualité, et pour être plus compétitif sur le marché, la SICATR souhaite poursuivre le développement de sa production hors sol qui représente actuellement 36 % du chiffre d'affaires. Le projet actuel d'investissement en abri a pour objectif d'augmenter le potentiel de production de 17% dans un premier temps, afin d'assurer la régularité de certaines productions pendant la période des pluies.

Proposer de nouveaux produits, s'ouvrir à de nouveaux marchés, lutter contre les importations et conforter sa position de leader: autant de défis que la SICATR s'appête à relever en 2011 et dans les années à venir, en gardant comme ligne de conduite une véritable solidarité entre producteurs et opérateurs qui fait sa force.



Contact SICATR Réunionnaise
Joël GRONDIN-Directeur
0692 64 15 97
joelgrondin@sicatr.com
<http://www.sicatr.com>